



Procès-verbal du Conseil Municipal - 12 Avril 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

08 membres

M. BAILAN Bernard, M. MAURIN Pierre, M. ROUSSET Philippe, M. LORTEAU Christophe, M. CHARREYRE Didier, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. BENOIT Jérôme, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : **07 membres**

Mme ALARIC Valérie, M. TORRES Daniel, Mme HOURDEBAIGT Dominique, Mme DUPERRIN Sandrine, M. DARJOUR Bruno, M. BROUILLARD Tony, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 MARS 2023

II – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAURIN Pierre, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2022 dressé par Monsieur BAILAN Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION EXPLOITATION			
Recettes	108 979.05 €	Dépenses	33 641.21 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Recettes	76 920.65 €	Dépenses	65 731.71 €
RESTE A REALISER			
Recettes	0.00 €	Dépenses	404 703.00 €
REPORT DE L'EXERCICE 2021			
Recettes Investissement	107 162.57 €	Recettes Exploitation	38 593.83 €

Reconnait la sincérité des restes à réaliser et approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nombre de Conseillers présents : 08

Nombre de suffrages exprimés : 07

Pour : 07

Contre : 0

III – PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT

Ce compte de gestion est strictement identique au compte administratif ci-dessus.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV – PRESENTATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT A TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BAILLAN Bernard, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- **SECTION EXPLOITATION :**
Report en Exploitation R002 du BP : 0.00 €
- **SECTION INVESTISSEMENT :**
Solde d'exécution investissement année 2022 : 118 351.51 €
Besoin réel financement – Réserve R1068 du BP : 113 931.67 €

V – BUDGET PRIMITIF 2023 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la Commune comme suit :

- **SECTION EXPLOITATION :**
Recettes : 86 439.80 € Dépenses : 86 439.80 €
- **SECTION INVESTISSEMENT :**
Recettes : 544 628.38 € Dépenses : 544 628.38 €

VI – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur MAURIN Pierre, délibérant sur le compte administratif Commune de l'exercice 2022 dressé par Monsieur BAILLAN Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Recettes	518 660.12 €	Dépenses	476 526.36 €
SECTION INVESTISSEMENT			
Recettes	139 712.16 €	Dépenses	51 354.69 €
RESTE A REALISER			
Recettes	74 782.38 €	Dépenses	146 726.00 €
REPORT DE L'EXERCICE 2021			
Recettes Investissement	0.00 €	Recettes Fonctionnement	71 634.88 €

Nombre de Conseillers présents : 08
Nombre de suffrages exprimés : 07
Pour : 07
Contre : 0

Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**
Report en Fonctionnement R002 du BP : **41 825.02 €**

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**
Solde d'exécution investissement année 2022 : **74 782.38 €**
Besoin réel financement – Réserve R1068 du BP : **71 943.62 €**

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT :**
Recettes : 563 016.04 € Dépenses : 563 016.04 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT :**
Recettes : 223 643.00 € Dépenses : 223 643.00 €

- Naissances : années 1833 à 1832,
- Décès : années 1823 à 1823 et 1843 à 1852.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 748.74 € HT, soit un montant total TTC de 866.37 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société ART ET RELIURE pour un montant HT de 748.74 € (soit un montant total de 866.37 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

XI – EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – LIEU-DIT LA PRUNE ET DAMET AVENANT N°1 - SPIECAPAG

Vu la délibération n°2022/076 portant sur le lancement de l'appel d'offre de l'extension du réseau d'assainissement collectif – lieu-dit La Prune et Lieu-dit Damet,

Afin de pallier aux nouvelles constructions initialement non prévues, il convient de procéder à des travaux complémentaires.

Monsieur Le maire présente au Conseil Municipal l'avenant N°1, établi par la société SPIECAPAG comme suit :

Avenant n° 1 :	53 864.66 € HT
Montant du marché de base :	232 936.50 € HT
TOTAL	286 801.16 € HT

Le montant du devis HT est de 53 864.66 €, soit un montant TTC de 64 637.59 €.

De ce fait, le montant du marché est rapporté à 286 801.16 € HT, soit un montant TTC de 344 161.25 €

Après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le devis de la société SPIECAPAG pour un montant HT de 53 864.66 €, soit un montant TTC de 286 801.16 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour la réalisation des travaux.

- LEVEE DE SEANCE -

Le Secrétaire de Séance,
ROUSSET Philippe



Le Maire,
BAILLAN Bernard

